

Hoffmann Martin
40 rue de l'église
57905 Zetting

Zetting, le 30 novembre 2019

Mme le commissaire enquêteur du PLU
Mairie de Zetting
57905 ZETTING

Objet : révision du PLU de Zetting

Madame,

A la consultation du projet de PLU, j'ai relevé deux points me concernant que je souhaite vous soumettre.

Le premier concerne l'emprise du PDA (périmètre de protection des abords) de l'église de Zetting qui a fait l'objet de la délibération du conseil municipal DCM 2019035 stipulant que ce nouveau périmètre serait soumis à enquête publique en même temps que la révision du PLU.

Ainsi l'ancien périmètre (rayon de 500 mètres) est réduit à certaines rues, certains côtés de rues ou parties de rues pour des raisons difficilement compréhensibles.

Propriétaires au 40 rue de l'église (parcelles 196/197/198) et des parcelles 199 et 200 nous restons intégrés au PDA alors que cela ne nous semble pas justifié de par leur éloignement ou visibilité depuis le monument. D'autre part, ces parcelles, et leurs voisines, ne nécessitent pas d'avantage, que la partie (coté impair) de la rue du Maire Jamann, de rester dans le périmètre du PDA.

Par conséquent, je souhaite que nos parcelles soient exclues du PDA.

Le deuxième point concerne le classement des mêmes parcelles dans le règlement graphique du ban communal. En effet ces parcelles sont classées à la fois en zone UB1 et UB2. Là encore, que justifie une telle mesure ?

Je souhaite que les zones UB1 et UB2 sur ces parcelles ne forment qu'une seule zone UB1.

Je vous remercie, ainsi que la commission d'urbanisme et le conseil municipal de reconsidérer les classements de nos parcelles, hors du PDA et en UB1.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette demande, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Martin Hoffmann

